

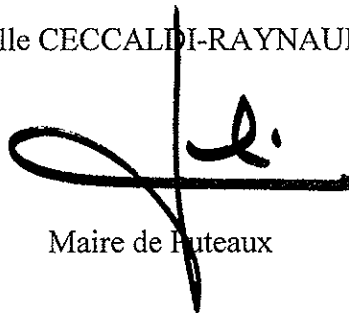
Décision modificative n° 1 au budget primitif 2006

Vu le rapport du Directeur Général Adjoint des services en date du 11 décembre 2006,

Vu le rapport du Directeur Général des services en date du 12 décembre 2006,

Je propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal 2006 telle que présentée en annexe à la délibération.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Ruteaux

Le 12 décembre 2006

Décision modificative n° 1 au budget principal 2006

La décision modificative proposée au Conseil municipal correspond à un ajustement budgétaire nécessaire à quelques semaines de la clôture de l'exercice. La clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre 2006 pour la section d'investissement et au 31 janvier 2007 pour la section de fonctionnement.

La balance détaillée jointe à la délibération décrit les écritures comptables de la décision modificative n° 1 au budget primitif principal de l'exercice 2006.

Le Directeur Général des Services



Christian OLLIVIER

Le 11 décembre 2006

Décision modificative n°1 au budget principal 2006

La décision modificative a pour objectif de procéder aux ultimes ajustements de fin d'exercice.

Il est notamment proposé d'inscrire à la décision modificative n° 1 au budget principal 2006 :

- ✓ les rôles supplémentaires notifiés depuis le vote du budget primitif (3 775 076 euros),
- ✓ le montant exceptionnel de taxe additionnelle aux droits de mutations encaissé depuis le début de l'exercice et d'abonder en conséquence le compte 7381 (2 900 000 euros),
- ✓ l'encaissement de pénalités en produits exceptionnels (720 000 euros).

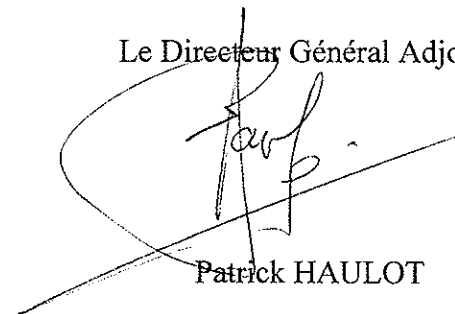
Ces recettes correspondent à des recettes réelles de la section de fonctionnement.

En recettes réelles de la section d'investissement, il est proposé de prendre acte de la notification du montant de F.C.T.V.A. supérieur de 415 280 euros à l'inscription faite au budget primitif 2006.

En contrepartie, il est proposé de réajuster le produit des cessions d'immobilisations initialement prévues.

Vous trouverez en annexe une balance détaillée des écritures comptables de la décision modificative n° 1 au budget primitif que je propose à Madame le Maire de présenter au Conseil Municipal.

Le Directeur Général Adjoint



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2006,

Vu la balance détaillée du projet de décision modificative n° 1 annexée à la délibération,

Vu les rapports de présentation,

DELIBERE

Article unique : Adopte la décision modificative n° 1 au budget primitif 2006 strictement équilibrée en dépenses et en recettes.

Décision modificative n° 1 - Exercice 2006
Balance générale détaillée

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Fonction	Dépenses		Recettes	
				Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
<u>Section de fonctionnement :</u>							
73	7311	Contributions directes	01			3 775 076,00	
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	01			2 900 000,00	
77	7788	Produits exceptionnels divers	413			720 000,00	
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	01	260 000,00			
023	-	Virement à la section d'investissement	-	7 135 076,00			
		Total		-	7 395 076,00	7 395 076,00	-
		Total de la section			7 395 076,00		7 395 076,00
<u>Section d'investissement :</u>							
13	1328	Autres subventions d'équipement	812	13 300,00			
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	01	10 000,00			
10	10222	F.C.T.V.A.	01			415 280,00	
021	-	Virement de la section de fonctionnement	-				7 135 076,00
024	-	Produit des cessions	-			-	7 787 056,00
040	28031	Frais d'études (amortissements)	01				260 000,00
		Total		23 300,00	-	7 371 776,00	7 395 076,00
		Total de la section			23 300,00		23 300,00
		Total Général			7 418 376,00		7 418 376,00